



Agissons contre le dérèglement climatique !



Qu'il soit naturel ou précipité, le dérèglement climatique est déjà en marche

Il s'accompagne de phénomènes météorologiques quelquefois exceptionnels qu'il faut anticiper d'un point de vue humain, matériel et financier.

Les collectivités locales ont ainsi un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique.

Rambouillet Territoires (RT) a décidé de se saisir de cette problématique et d'agir concrètement en mettant en place son **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** qui constitue le volet énergie-climat de l'**Agenda 21 local**.

Le résultat visé est un territoire résilient et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.



Comment lutter contre le dérèglement climatique ?

1

Atténuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)



2

S'adapter aux effets du climat



3

Préserver la qualité de l'air



4

Développer les énergies renouvelables



Pour anticiper les impacts humains et environnementaux, il s'agit de trouver des solutions dans plusieurs domaines pour réduire la vulnérabilité de notre territoire face au changement climatique, améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitants. Le recours aux énergies renouvelables comme le solaire, la biomasse et la géothermie est également une solution.



Le saviez-vous ?

Avec l'industrialisation, les activités humaines augmentent la concentration des GES et provoquent un effet de serre « additionnel », principalement composé de dioxyde de carbone. Ce phénomène serait responsable du dérèglement du cycle naturel des vents et précipitations, de l'augmentation du niveau des mers et du changement du climat dans sa globalité.

EXEMPLES D' ACTIONS



BÂTIMENTS

des émissions de GES du territoire

Les pratiques doivent évoluer pour limiter les consommations énergétiques (équipements et chauffage de l'eau).

Cernay-la-Ville : installation de laine de chanvre et d'une chaudière à granulés de bois dans une école

5 communes de RT (Sonchamp, La Boissière-École, Clairefontaine-en-Yvelines, Orcemont et Raizeux) : rénovation et construction des bâtiments pour la réalisation de micro-crèches en visant des objectifs élevés de performance énergétique



CONSOMMATION

des émissions de GES du territoire

Que ce soit pour l'alimentation ou les biens et services, on doit consommer de façon responsable.

Sur le territoire, on trouve :

- des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et des producteurs locaux (vente à la ferme)
- des ressourceries et des recycleries comme le « Répare Café » à Rambouillet
- un système d'échange local à Émancé (ÉmanSEL)

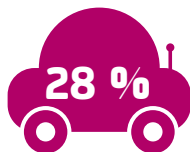


**Paroles
d'enfants**

« À la maison, on appuie sur les interrupteurs des appareils pour qu'ils soient vraiment éteints. »



DES VOIES D'AMÉLIORATION...



MOBILITÉ

des émissions de GES du territoire

Il est nécessaire de changer les habitudes et de trouver des alternatives aux déplacements motorisés. Les solutions de RT :

- mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE) et véhicules électriques aux agents
- déploiement sur le territoire de bornes de recharge pour véhicules électriques



DÉCHETS

des émissions de GES du territoire

La réduction des déchets **à la source** est la principale solution pour limiter l'impact lié au traitement des déchets.

Les personnels communautaires se sont engagés dans le tri des déchets depuis mai 2013.

Partenariat

En partenariat avec RT, l'ALEC SQY apporte des conseils pour la rénovation énergétique :

- aux collectivités via le dispositif Conseil en Énergie Partagé (CEP)
- aux particuliers et petites entreprises dans le cadre des permanences PRIS-EIE

En savoir +
www.energie-sqy.com

« Dans mon école, on réduit la température les week-ends et les vacances scolaires. »

« Quand je quitte une pièce, j'éteins la lumière ! »

Le saviez-vous ?

50 % des trajets en ville sont inférieurs à 3 km. La marche et le vélo sont ainsi plus adaptés pour un court trajet. On peut aussi opter pour le covoiturage !



À volume égal, il faut environ 2 fois plus d'énergie pour climatiser une pièce que pour la chauffer. Il est conseillé de régler la climatisation à 6°C au-dessous de la température extérieure, sans descendre sous 26°C.

En captant l'énergie inépuisable qu'est le soleil, un chauffe-eau solaire individuel peut couvrir de 40 à 70 % des besoins annuels en eau chaude sanitaire.



Pour évacuer les polluants et l'humidité en excès dans les pièces, il est nécessaire d'installer un système de ventilation. Il faut également aérer 10 minutes son habitat tous les jours en veillant à couper le chauffage ou la climatisation.

Parmi les solutions intéressantes pour réduire les consommations d'eau et d'énergie : installer des panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) sur le toit, des récupérateurs d'eau de pluie et un composteur.



1/3 des fruits et légumes que nous consommons sont importés. Nous pouvons avoir recours aux produits locaux, de saison et bio pour éviter les sources de pollution liées au transport des produits.

Pour plus d'infos...



www.ademe.fr

Pour obtenir des informations pour éco-rénover son logement :

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

www.renovation-info-service.gouv.fr

Pour obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la mobilité, les déchets ou les aides financières :

www.ecocitoyens.ademe.fr



Pour obtenir un conseil neutre et objectif sur l'efficacité énergétique de votre logement et les énergies renouvelables :

www.energie-sqy.com



Pour les enfants qui veulent s'informer sur la planète, le développement durable et sur les problématiques de changement climatique :

www.mtaterre.fr

Élus
Citoyens
Entrepreneurs
Acteurs du champ social et associatif
Personnels des collectivités

TOUS ACTEURS DU PCAET !



Pour aller plus loin...

Vous pouvez vous aussi vous impliquer pour
contribuer à la lutte contre le changement climatique

01 34 57 58 36 • developpement-durable@rt78.fr

PLAN CLIMAT
TAIR ÉNERGIE
TERRITORIAL



Communauté d'agglomération
Rambouillet Territoires
22 rue Gustave Eiffel
ZA Bel Air - BP 40036
78511 Rambouillet Cedex
01 34 57 20 61
www.rt78.fr